

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

Un conseil municipal aura lieu en mairie le jeudi 19 décembre 2024 à 19h15

L'ordre du jour est le suivant :

A – Délibérations à l'ordre du jour :

1 – Délibération pour la convention de mise à disposition de personnel et de matériel avec la commune de Lavieu

La commune de Gumières et de Lavieu ont signé deux conventions pour la mise à disposition de matériel et de personnel pour une durée de 3 ans. Ces deux conventions sont arrivées à échéance en fin d'année 2023.

Il convient de renouveler ces deux conventions pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

La commune de Lavieu a déjà approuvé ces conventions lors de son conseil municipal du 10/12/2024.

2 – Délibération pour la modification de statut LFA

Une révision des statuts de Loire Forez Agglomération a été approuvée en conseil communautaire en date du 17/09/24. Cette révision concerne la restitution du Parc résidentiel de Loisirs à Usson, La nouvelle répartition des compétences communautaires, l'intégration de la Loi Notre, la restitution de la restauration rapide à Noirétable et divers modifications de formes.

Conformément à la loi, le conseil municipal dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire.

B– Informations diverses :

Gumières, le 13 décembre 2024

Le Maire

